PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

SASU 123PAC Capital social de 500 euros Siège social : 58 RUE DE MONCEAU, 75008 PARIS RCS de Paris n° 932 310 857

Le 11 Mars 2026 à 16h, Leroux-Godillot Clémence, associé unique de la société 123PAC (la « Société »), s'est réuni au siège social. L'Associé Unique, agissant en tant que Président, constate qu'il est présent et que la décision peut être valablement prise, renonçant expressément aux délais et formes de convocation prévus par les statuts. Afin de statuer sur l'ordre du jour suivant concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Rapport de gestion du Président ;
2. Approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Rapport spécial sur les conventions réglementées (incluant l'abandon de compte courant) ;
5. Quitus au Président.

PREMIÈRE DÉCISION : Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître une Perte net de -0,05 euros.

DEUXIÈME DÉCISION : Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : -0,05 €
- Report à nouveau antérieur (solde créditeur/débiteur) : 0,00 €
- Dotation à la réserve légale (5% du bénéfice) : 0,00 €
- Dividendes distribués : 0,00 €
- Solde affecté au nouveau Report à nouveau : -0,05 €

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION : Conventions réglementées et Abandon de compte courant

L'associé unique a pris connaissance du rapport spécial portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce. Il approuve expressément la convention d'abandon de compte courant consentie par Leroux-Godillot Clémence au profit de la Société pour un montant de 8407,00 euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

QUATRIÈME DÉCISION : Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et définitif au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION : Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité légales.

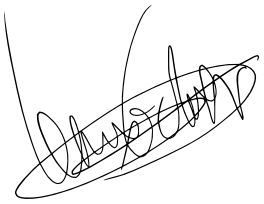
SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

L’associé unique constate qu'aucun événement n'a perturbé le déroulement de la séance. Il a été discuté de la situation financière de la société au titre de l'exercice écoulé. Un point spécifique a été fait sur l'abandon de compte courant consenti par Leroux-Godillot Clémence afin de renforcer les capitaux propres de la société et d'améliorer la structure du bilan. L'associé unique prend acte des modalités de cet abandon (notamment la clause de retour à meilleure fortune, le cas échéant).

Fait à Paris, le 11 Mars 2026.

L'Associé Unique

Leroux-Godillot Clémence

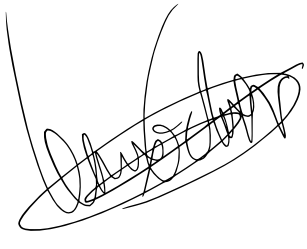


Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles	574	197	377
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**574**	**197**	**377**
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	7 144		7 144
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	1 868		1 868
Charges constatées d'avance	232		232
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**9 243**		**9 243**
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion - Actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**9 817**	**197**	**9 620**

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital (dont versé...)	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	0
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**500**
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	39 107
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)	**39 190**
Écarts de conversion - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**39 690**



Clémence Leroux-Godillot, représentante légal de 123PAC
Le 11/07/2026 à Paris